

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 071295

154057

Optique

Autres

Maladie

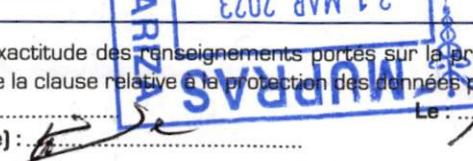
Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11178 Société : RAI
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Bachir ALT
 Date de naissance : 12.09.68
 Adresse : Bd Abdellatif Ben YOUSSEF
 Rabat
 Tél. : 0662 726440 Total des frais engagés : 3022 + 80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. BENNOUNA Mohamed
 Optalmologue
 47, Avenue Hassan II - Casablanca
 Tél: 05 22 22 87 96 - 05 22 48 13 58
 Date de consultation : 09 FEV 2023
 Nom et prénom du malade : Bachir ALT
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Le : 17/03/2023
 Signature de l'adhérent(e) : 

VERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09.FEV.2023		1	3000	DR. ESTERINA M. Optometriste Avenue Hassan II - Casablanca +22 22 37 96 au 05 22 48 13 58 1027201

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'ABANCA DU GRAND 45 AVENUE HABANCA - Casablanca Tél. : 05 22 22 07 65 Fax : 05 22 22 07 66	09/09/2003	50.00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a circular DNA molecule with 32 numbered positions (1-8 on each of the four quadrants). Directional arrows indicate movement: an upward arrow at the top labeled 'H', a leftward arrow on the left labeled 'D', a downward arrow at the bottom labeled 'B', and a rightward arrow on the right labeled 'G'.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Bennouna Mohamed

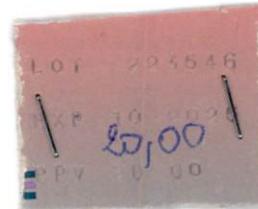
OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر



Casablanca, le 09 février 2023

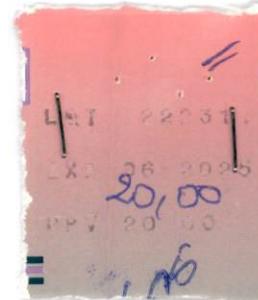
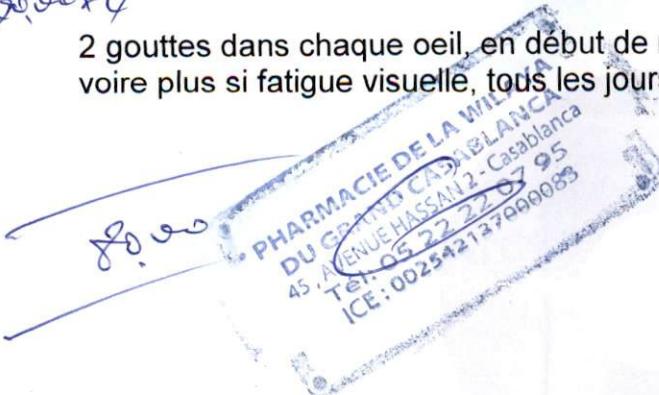
Mr BOUTALEB Mehdi



CORRECTOL: collyre N°4

20/00x4

2 gouttes dans chaque oeil, en début de matinée & fin d'après-midi
voire plus si fatigue visuelle, tous les jours, pendant 2 mois



47, Av. Hassan II, 1^{er} étage - Casablanca 47, شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 : E-mail : bennouna.oph@gmail.com

TRAM : Station Place M^{ed} V طرام : محطة ساحة محمد الخامس V

100% optic

100% OPTIC

RIF: 100% OPTIC
Opticien et photométriste
Ghandi Mall C 10 N° 5 Bd. Ghandi
Tél. : 05 22 99 30 32 - Fax : 05 22 99 18 11
ICE : 000003200000027 - INPE : 095011995

FACTURE № 903089

Le: 11/03/2023

M. Boutaleb Mehdi

1	Mouture	1200D
1	Vue doublet organique anti-reflet bleu OD: plan(-0,25±12°)	300D
1	Vue doublet organique anti-reflet bleu OB: plan(-0,25±12°)	300D
	trois mille dirhams	Totale: 3000D

100% OPTIC S.A.R.L. : Ghandi Mall, C10, N° 5 - Bd. Ghandi - Maârif Extension - Casablanca

Tél. : 05 22 99 30 32 - Fax : 05 22 99 18 11

R.C. : 263781 - Patente : 35891373 - I.F. : 84577227 - C.N.S.S. : 9210668 - ICE : 000003200000027 - INPE : 095011995

Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 09 février 2023

Mr BOUTALEB Mehdi

Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = (- 0.25 à 125°)

OG = (- 0.25 à 35°)

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
17, AV. HASSAN II CASABLANCA
tél : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

100% OPTIC
RIFIFI SOFT
Opticienne Optométriste
Ghandi Mall Extension CASABLANCA
Tél : 05 22 99 30 32 / N° 0950 11995
ICE 000003200000027

47, AV. Hassan II, 1er étage - Casablanca شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 | الهاتف : bennouna.oph@gmail.com | E-mail :

طرام : محطة ساحة محمد الخامس TRAM : Station Place M^{ed} V